INITIALES DU MAIRE

1621

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017
TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE 1622

1.1 MOMENT DE RÉFLEXION 1622
1.2 MOT DE BIENVENUE DU MAIRE 1622
1.3 PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL 1622

2 ORDRE DU JOUR 1622

2017 04 045 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017 1622

3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT) 1624

2017 04 046 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017 1624

4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3 1624

4.1 QUESTION ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE 1624

5. PRÉSENCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS 1624

6. RAPPORTS 1625

6.1 RAPPORT DU MAIRE SUR SES ACTIVITÉS 1625
6.2 RAPPORT DES COMITÉS 1625
6.3 RAPPORT DU D.G. 1625

7. ADMINISTRATION 1625

2017 04 047 7.1 ACHAT DE DEUX GÉNÉRATRICES 1625
2017 04 048 7.2 INSTALLATION DE CÂBLE AXION 1626
2017 04 049 7.3 HÉBERGEMENT EN ZONE AGRICOLE – DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT 1626
2017 04 050 7.4 RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE 1626
2017 04 051 7.5 RÉFECTION DE LA TOITURE À LA STATION D'ÉPURATION 1628

8. URBANISME 1629

2017 04 052 8.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DOSSIER DE MONSIEUR PAUL VIENS ET MARCELLE RICHARD 1629
2017 04 053 8.2 DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ DOSSIER DE MONSIEUR ROGER DUBOIS (COURSE DE BAZOUS 2017) DEMANDEUR 1629
8.3 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DOSSIER DE MONSIEUR ÉRIC LECLERC 1630
2017 047 054 8.4 AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 354-14 1630
2017 04 055 8.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 354-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354-14 1630

9. VOIRIE MUNICIPALE 1632

2017 04 056 9.1 ABAT-POUSSIÈRE 2017 1632
2017 04 057 9.2 AUTORISATION DES DÉPENSES EN RECHARGEMENT AVANT L'ABAT-POUSSIÈRE 2017 . 1633
2017 04 058 9.3 AUTORISATION DES DÉPENSES EN CREUSAGE DES FOSSÉS ET CHANGER LES PONCEAUX 1633
2017 04 059 9.4 ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION 1634
2017 04 060 9.5 ENTRETIEN DU SENTIER PÉDESTRE 1635
2017 04 061 9.6 FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS 1635

10. HYGIÈNE DU MILIEU 1635

11. SÉCURITÉ 1636

12. LOISIRS ET CULTURE 1636

2017 04 062 12.1 ADHÉSION 2017-2018 AU CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE 1636
2017 04 063 12.2 CHARTE DE LA BIENTRAITANCE 1636

2017 04 064 12.3 RÉMUNÉRATION DANS LE PROJET EMPLOI ÉTÉ CANADA-ÉTÉ 2017, PISCINE ET S. A.E. 1637

13. CORRESPONDANCE 1637

2017 04 065 13.1 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE 1637

14. TRÉSORERIE 1637

2017 04 066 14.1 RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2017 1637
2017 04 067 14.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 1638
14.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 MARS 2017 1639
2017 04 068 14.4 ABONNEMENT À QUÉBEC MUNICIPAL 2017 1639

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS 1639

2017 04 069 16 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 1639

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 3 avril 2017, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau — Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Nicole Pinsonneault — Monsieur Gary Caldwell (arrivé à 19 h 15)

Sont absents :Monsieur Jacques Ménard et Monsieur Ronald Bergeron

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution comme suit

1. Ouverture

1.1 Moment de réflexion

1.2 Mot de bienvenue du maire

1.3 Présence des membres du conseil

2 Ordre du jour

2017 04 045 **2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2017**

1. Ouverture
1.1 Moment de réflexion
1.2 Mot de bienvenue du maire
1.3 Présence des conseillers du conseil

2. Ordre du jour

INITIALES DU MAIRE

1623

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3
avril 2017

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2017

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

5.1 Madame Monique Clément, chargée de projet en matières résiduelles

6. Rapports

6.1 Rapport du maire sur ses activités
6.2 Rapport des comités
6.3 Rapport du D.G

7. Administration

7.1 Achat de deux génératrices
7.2 Installation de Câble Axion
7.3 Hébergement en zone agricole – demande d'assouplissement
7.4 Rénovation de l'hôtel de ville 2017
7.5 Réfection de la toiture à la station d'épuration

8. Urbanisme

8.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ dossier de monsieur Paul Viens et Marcelle Richard
8.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ dossier de monsieur Roger Dubois (course de bazous 2017) demandeur
8.3 Avis de motion afin de modifier le règlement de zonage # 354-14

9. Voirie municipale

9.1 Abat-poussière 2017
9.2 Autorisation des dépenses en rechargement avant l'abat-poussière 2017
9.3 Autorisation des dépenses en creusage des fossés et changer les ponceaux
9.4 Entretien de la signalisation
9.5 Entretien du sentier pédestre
9.6 Fauchage des bords de chemins

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

12.1 Adhésion 2017-2018 au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie
12.2 Charte de la bientraitance
12.3 Rémunération dans le projet Emploi été Canada – été 2017, piscine et S. A. E.

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Ratifier les comptes payés du mois mars 2017

INITIALES DU MAIRE

1624

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

14.2 Adoption des comptes à payer
14.3 Dépôt du rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 mars 2017

15. Varia et période de questions

16 Levée de la séance régulière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 3 avril soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

2017 04 046 **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Question et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session ordinaire

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

5. Présence et période de questions

Monsieur Paul Ménard et Monsieur Pierre Ménard sont présents.

Madame Monique Clément chargée de projet en matière résiduelle est venu présenter le rapport de la gestion des matières résiduelles.

- Les municipalités de Stanstead-Est (53 kg/pers) et Sainte-Edwidge (51 kg/pers) récoltent significativement moins de matières organiques par personne que la moyenne. Ces municipalités sont celles qui ont les plus faibles fréquences de collectes.

- les citoyens de Sainte-Edwidge ont les poubelles les plus opulentes (241 kg/pers) et celles-ci auraient bien besoin d'un régime minceur. Notons que c'est dans cette municipalité qu'on ramasse le plus fréquemment les déchets (22 collectes par année).

6. Rapports

6.1 Rapport du maire sur ses activités

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 8 rencontres et/ou réunions à la MRC et la municipalité.

6.2 Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 2 rencontres et/ou réunions.
Monsieur le conseiller Jacques Ménard était absent.
Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 7 rencontres et/ou réunions. Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 3 rencontre et/ou réunion.
Monsieur le conseiller Ronald Bergeron était absent.
Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 1 rencontre et/ou réunion.

6.3 Rapport du D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

7. Administration

2017 04 047

7.1 Achat de deux génératrices

ATTENDU que le comité de voirie recommande l'achat des deux génératrices pour desservir l'hôtel de ville et le centre communautaire ;

ATTENDU que l'achat des deux génératrices consiste à dépanner lors d'un manque de service en électricité par Hydro-Québec et tous les travaux connexes afin que les deux génératrices soient en état de bien fonctionner ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de la génératrice numéro 1 de marque Onan d'une capacité de 30 000 watts auprès d'Armatures Coaticook inc. au prix de 4 000 $ plus les taxes ;

D'autoriser l'achat des pièces et l'installation d'un essieu, 2 roues et une attache pour le déplacement de la génératrice numéro 1 ;

D'autoriser l'achat de la génératrice numéro 2 de marque Onan d'une capacité de 25 000 watts au prix 1 400 $ auprès de monsieur Jérôme Poirier ;

D'autoriser l'inspection de la génératrice numéro 2 auprès d'Armatures Coaticook inc. ;

D'autoriser l'inspection de l'entrée électrique de l'hôtel de ville et du centre communautaire afin que les deux génératrices puissent être connectées.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 048 **7.2 Installation de Câble Axion**

ATTENDU que le comité d'aqueduc recommande l'installation du câble dans trois bâtiments de la municipalité ;

ATTENDU que l'achat et l'installation du câble consistent à desservir l'usine de traitement des eaux usées au 1878, chemin Tremblay, au restaurant pour desservir le puits # 1 au 1774, chemin Tremblay et le Centre communautaire au 1375, chemin Favreau et tous les travaux connexes à la mise en service ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal entérine l'installation du câble aux trois endroits mentionnés ci-dessus au coût de 89 $ par endroit et des frais mensuels de 59.95 $ par mois par endroit plus les taxes ;

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 049 **7.3 Hébergement en zone agricole – demande d'assouplissement**

ATTENDU QUE le règlement actuel interdit la présence d'hébergement touristique en zone agricole qui ne soit pas lié à une exploitation agricole et forestière ;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook travaille présentement sur un nouveau plan marketing visant à bonifier l'offre d'accueil pour les tourismes ;

IL est proposé par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à la MRC de Coaticook de travailler à l'assouplissement du schéma d'aménagement pour que soit acceptée la présence d'hébergement touristique en zone agricole ;

D'autoriser la direction générale à faire parvenir la présente résolution à toutes les municipalités afin qu'elles appuient cette demande auprès de la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 050 **7.4 Rénovation de l'hôtel de ville**

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour la rénovation de l'hôtel de ville ;

Considérant que « Simon Lapointe Construction et rénovation » a déposé une soumission pour la rénovation de l'hôtel de ville pour les items de 1 à 5 au montant de 21 875 $ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

INITIALES DU MAIRE
1627
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

D'adjuger le contrat pour la rénovation de l'hôtel de ville située au 1439, chemin Favreau à « Simon Lapointe Construction et rénovation » selon sa soumission reçue le 15 mars 2017 pour les items de 1 à 4 pour un montant de 11 996.25 $ aux taxes nettes ;

Que le conseil municipal recommande de reporter l'item # 5 au montant de 10 975 $ plus les taxes applicables de trois mois (juillet 2017) le montant de la soumission du 15 mars 2017 sauf et excepté s'il y a une augmentation des matériaux dans cette période qui peut varier entre 2 et 7 % ;

Que le conseil se réserve le droit de ne pas exécuter les travaux après le délai de trois mois (juillet 2017) de l'item # 5 ;

D'autoriser les extras s'il y a lieu et les travaux en extra qui doivent être approuvés par le directeur général avant d'exécuter les travaux en extra ;

D'autoriser les virements de crédits du poste comptable 02 32007 521 de 3 533 $, au poste comptable 23 02000 722 pour un montant total de 11 997 $.

D'autoriser les dépenses en extra si nécessaire au poste 02 11000 522 entretiens réparation ;

D'autoriser la direction générale à procéder dans le présent dossier de rénovation de l'hôtel de ville.

Simon Lapointe CONSTRUCTIONS & RÉNOVATIONS

Le 15 mars 2017,

Soumission présentée à la municipalité de St-Edwidge Travaux pour le 1439 chemin Favreau, St-Edwidge

1. Travaux d'isolation de l'entre toit de l'hôtel de ville. Application de 12 po de cellulose, équivalent à R40. Enlever les vieux ballots de laine non conforme, pose de carton de ventilation aux corniches. Matériel et main d'œuvre: 2800.00$

2. Réparation du mur de brique côté gauche de la bâtisse : 1975.00$

3. Mettre à niveau le toit et la gouttière de la galerie d'entrée: 775.00$

a. À la demande de M. Fauteux : changement des soffites sur tout le pourtour des corniches de la bâtisse et hall d'entrée, incluant matériel et main d'œuvre: 3950.00$.

4. Changer la porte de l'entrée avant et la porte de sortie derrière.

a. Option 1 : Suite aux observations faites, les portes sont encore conformes, à l'exception des contours de portes. L'isolation et les coupe-froid serait à changer. Prix budgétaire pour rectifier le tout : 500.00$

b. Pose d'une nouvelle porte (modèle à déterminer par client) selon les choix offerts : voir prix sur pièce jointe. Finition intérieure et extérieure inclus.

5. Isolation des 3 murs extérieurs (isolation par l'intérieur) isolation à l'uréthane giclé par l'application de 3 po aux murs. Monter les murs en 2X4 (sur 6 pieds de hauteur) avec renfort de veneer pour fixer les calorifères, pose de gypse 5/8 fire et faire le tirage des joints. Relocaliser les calorifères de chauffages sur les nouveaux murs (9) démonter et reposer. Incluant matériel et main d'œuvre: 10 975.00$ Option peinture des murs : 900.00$ Total minimum : 20 975.00$ + taxes.

Soumission valide pour 60 jours, contrat et paiement sous entente avant le début des travaux

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions. Nadia Lapointe,

INITIALES DU MAIRE

1628

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Constructions et rénovations Simon Lapointe Inc.
B : 819-849-2098

Choix	Largeur X Hauteur	Description	Total porte et installation
A	67 718 x 82 718 Ouv Ext Gauche #5 Peint. 20 ans I Cap + coex Couleur a titre indicatif	☐ PORTE SIMPLE Centre fixe Slab 36 p- Uni Sides :SLP- uni Gauche+Droit Largeur Side: 14 pouces Percé 1 trou Vitrage : Régulier Vitraux : F2165 Thermos fixe (21x65 E+Gaz (Trempé) au centre du panneau Régulier + Gche F865 Fixe (8 x 65) Energ. Trempé pentures : Régulières argent Côté : 1" 1/2 Tête : 1" Rec. ext. : Alum. blanc Rec. int. : PVC8 1/2" Épaisseur seuil : handicapé	2975.00$
B	74 11/16 x 82 718 porte 1 Ouv Ext Gauche 	☐ PORTE DOUBLE Astragale ouvrant Slab 365- 6 embossés Percé 1 trou Roc. ext. : Alum. blanc pentures : Régulières argent Rec. int.: PVC1/4" Épaissour:8 1/2 Seuil: Handicapé Côté : 1" 1/2 Tête: 1" 1/2	2625.00$
C	74 11/16 x 82 718 Porte 2 Ouv Ext Droit #6 porte 2 Ouv Ext Droit Couleur a titre indicatif	☐ PORTE DOUBLE Astragale ouvrant Slab 36 - 6 embossés Percé 1 trou Vitrage Régulier Vitraux : F2337 Thermos fixe Seuil Handicapé (23x37) Energ. Trempé au centre du panneau Pentures : Régulières argent coté : 1" 1/2 Tête: 1" 112 Rec. ext. : Alum. blanc Rec. int. : PVC Épaisseur: 8 1/2"	2825.00$

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Émilie Groleau, étant visée par la résolution qui suit, celle-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

2017 04 051 **7.5 Réfection de la toiture à la station d'épuration**

Considérant que la toiture doit être refaite à la station d'épuration située au 1878, chemin Tremblay ;

Considérant que « Devco Bâtisseur Inc » dépose une soumission pour l'exécution desdits travaux au montant de 2 480.00 $ plus les taxes applicables ;

Considérant que la municipalité peut signer un contrat sans appel d'offre publique si le contrat est inférieur à 25 000$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger le contrat pour la réfection de la toiture à la station d'épuration située au 1878, chemin Tremblay à « Devco Bâtisseur Inc » selon sa soumission reçue le 15

mars 2017 pour un montant de 2 480.00 $ plus les taxes applicables ;

D'autoriser les extras s'il y a lieu et les travaux en extra doivent être approuvés par le directeur général avant d'exécuter les travaux ;

D'affecter un montant de 2 480 $ plus les extras et les taxes applicables au poste budgétaire 23 05010 722 prévue pour réaliser les travaux.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame Émilie Groleau revient à la table du conseil.

8. Urbanisme

2017 04 052 **8.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ dossier de monsieur Paul Viens et Marcelle Richard**

CONSIDÉRANT que la demande présentée par monsieur Paul Viens et madame Marcelle Richard ne contrevient à aucun règlement municipal ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la demande ne portera aucun préjudice aux activités agricoles avoisinantes ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la demande d'aliénation sur le lot 5 486 946 tel que présenté par monsieur Paul Viens et de madame Marcelle Richard ;

QUE la présente demande est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 053 **8.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ dossier de monsieur Roger Dubois (course de bazous 2017) demandeur**

CONSIDÉRANT que la demande présentée par le propriétaire monsieur Martin Desrosiers et Marie-Ève Bouchard pour une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur le lot 5 486 820 a été déposée â la municipalité le 16 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'évènement de course de bazous sur le terrain de monsieur Martin Desrosiers et Marie-Ève Bouchard est ponctuel et aura lieu le 15 et 16 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la surface ne sera pas solide et qu'aucune construction permanente ne sera érigée ;

CONSIDÉRANT que cette activité aura lieu sur une propriété privée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a absence de contraintes ou effets en matière d'environnement particulièrement pour les établissements de production animale voisine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières actuellement en agriculture ;

CONSIDÉRANT que l'organisateur de l'évènement devra obtenir un permis conformément au projet de règlement numéro 357-17 modifiant le règlement sur les

permis et certificats numéro 354-14 de la municipalité pour la tenue de l'activité et se soumettre aux dispositions particulières qui lui seront alors exigées ;

CONSIDÉRANT que le projet d'utilisation d'un lot pour la tenue d'un évènement ponctuel de course de bazous est conforme au projet de règlement numéro 354-17 modifiant le règlement de zonage 354-14 de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande d'autorisation d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ sur le lot 5 486 946 tel que présentée par monsieur Martin Desrosiers et Marie-Ève Bouchard ;

QUE la présente appuie n'enlève en rien à l'obligation pour le propriétaire de se conformer à l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment quant à son obligation d'obtenir un permis de la municipalité pour la tenue de son évènement.

QUE la présente demande est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ dossier de monsieur Éric Leclerc

Ce point est reporté

2017 047 054

8.4 Avis de motion afin de modifier le règlement de zonage # 354-14

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers à l'effet qu'à une séance ultérieure du conseil le règlement 354-17 modifiant le Règlement de zonage 354-14 afin d'autoriser l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés les véhicules utilisés comme bâtiments accessoires aux usages des groupes commerce contraignant, industriel, agricole et forestier sera présenté pour être adopté.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2017 04 055

8.5 Adoption du premier projet de règlement 354-17 modifiant le règlement de zonage 354-14

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

Le premier projet de règlement numéro 354-17

INITIALES DU MAIRE

1631

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Modifiant le règlement de zonage 354-14 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés

Attendu que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 354-14 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés ;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 2017 ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2
Le présent règlement porte le numéro 354-17 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés* ;

Article 3

Le règlement de zonage est modifié par le retrait des mots « 1000 mètres de tout périmètre d'urbanisation et » à l'article 12.3 pour se lire comme suit :

*« **12.3 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS***

La construction de nouvelles résidences est prohibée dans un périmètre de 300 mètres de tout champ de courses de véhicule motorisé existant.

Lorsque permis à la grille des spécifications, l'implantation d'une nouvelle piste de course ou d'essai de véhicules motorisés doit être localisée à une distance minimale de 300 mètres d'une résidence.»

Article 4

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout de l'article 18.6 suite à l'article 18.5.2 *droits acquis des roulottes* comme suit :

*« **18.6 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS OCCASIONNELS***

Il est possible d'utiliser une partie de terrain afin d'aménager un champ de course de véhicules motorisé de nature occasionnelle dans la zone Rur-4:

a) Aucune construction permanente ;
b) Aucun revêtement de sol solide (asphalte ou béton) ;
c) Les activités doivent être à au moins 300 m de toute résidence autre que celle du propriétaire du terrain. Toutefois, la distance d'une autre résidence peut être réduite avec l'autorisation écrite du propriétaire de celle-ci. »

Article 5

Le règlement de zonage est modifié à l'article 27.1 *Affectation où l'épandage et le stockage temporaire de MRF sont permis* comme suit :

« L'épandage et le stockage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (M.R.F) sont permis à l'intérieur des zones de type « A », « Ar », « F », « Fr », « Ru » et « Rur ». »

Article 6

Le règlement de zonage est modifié à l'annexe 2 *Grille des spécifications* en ajoutant l'expression *Épandage de MRF* aux usages spécifiquement autorisés pour les zones « Ar », « Fr » et « Rur » tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

2017 04 056

9.1 Abat-poussière 2017

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 16 mars 2017 à 11 h en présence de deux personnes ;

ATTENDU qu'une vérification des documents demandés a été effectuée et est conforme aux exigences demandées ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adjuger le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière à Somavrac C. C. pour l'été 2017 pour +/-110 000 litres de calcium liquide 35 % à 0.2995 $ / litre avant les taxes ;

QUE monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 057 **9.2 Autorisation des dépenses en rechargement avant l'abat-poussière 2017**

ATTENDU que le comité de voirie recommande les travaux de rechargement avant l'abat-poussière 2017 ;

ATTENDU que les travaux consistent à du rechargement, entretien des fossés, des ponceaux, la signalisation et tous les travaux connexes en voirie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 71 700 $ plus les taxes en rechargement avant l'abat-poussière comme recommandé par le comité ;

D'autoriser sur le chemin Cordon une longueur de 1000 mètres, un montant de +/- 25 000 $ avant les taxes ;

D'autoriser sur le chemin Tremblay une longueur de 600 mètres, un montant de +/- 14 700 $ avant les taxes ;

D'autoriser sur le chemin Rivard une longueur de 1300 mètres, un montant de +/- 32 000 $ avant les taxes ;

D'approprier toutes les subventions provinciales dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM) ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à l'achat du gravier, la location de la niveleuse et la location des camions pour le transport du gravier avant l'abat-poussière.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 058 **9.3 Autorisation des dépenses en creusage des fossés et changer les ponceaux**

ATTENDU que le comité de voirie recommande les travaux en creusage de fossés et changer les ponceaux ;

ATTENDU que les travaux consistent à l'entretien des fossés, des ponceaux, la signalisation et tous les travaux connexes en voirie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 40 500 $ plus les taxes en creusage de fossés et pour changer les ponceaux comme recommandé par le comité ;

D'autoriser les travaux sur le chemin de la Rivière au montant de +/- 7 500 $ avant les taxes ;

D'autoriser les travaux à l'intersection du chemin de la Rivière et Cournoyer au

montant de +/- 3 000 $ avant les taxes ;

D'autoriser les travaux pour enlever les rebords des chemins sur une longueur de +/- 15000 mètres au prix de 2.00 $ du mètre ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à la location d'une niveleuse, d'une pelle et 3 camions pour des travaux de +/- 4 jours.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les virements de crédits comme suit :

02 32000 521 la somme de 12 750 $
02 32007 521 la somme de 12 750 $
Au
02 32006 521 entretien des fossés au budget 15 000 $

Un montant total de 40 500 $ plus taxes.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 059 **9.4 Entretien de la signalisation**

ATTENDU que le comité de voirie recommande les travaux de signalisation sur les chemins identifiés dans la projection 2017 ;

ATTENDU que les travaux consistent à l'entretien de la signalisation routière, signalisation des ponceaux, les poteaux et numéros civiques pour incendie et tous les travaux connexes en signalisation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la dépense de 6 000 $ plus les taxes en entretien de la signalisation sur les chemins Favreau, chemin Scalabrini et le chemin Lessard comme recommandé par le comité ;

D'autoriser l'entretien de la signalisation avec les matériaux suivants :

Les poteaux utilisés seront en U et lorsque requis, ils seront carrés.
Les noms de rues seront bleus et les chiffres blancs.
Les noms des chemins seront changés si nécessaire et seront bleus.
La location d'un compresseur au coût de 407 $ par semaine.

D'autoriser le virement de crédit suivant :

Budget 2017, un montant de 3 000 $ est déjà prévu au poste 02 35500 526.
Le montant de 3 000 $ pourra faire l'objet d'un virement du poste 02 32007 521 de 3 000 $ au poste 02 35500 526 pour un montant de 6 000 $;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l'achat et faire exécuter les travaux d'entretien de la signalisation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

INITIALES DU MAIRE

1635

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

2017 04 060 **9.5 Entretien du sentier pédestre**

ATTENDU que le comité de voirie recommande les travaux d'entretien du sentier pédestre 2017 ;

ATTENDU que les travaux consistent à finaliser la boucle du sentier, épandre du gravier et tous les travaux connexes à l'entretien du sentier pédestre ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la dépense de 2 500 $ plus les taxes en entretien du sentier pédestre comme recommandé par le comité ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire exécuter les travaux d'entretien du sentier pédestre.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 061 **9.6 Fauchage des bords de chemins**

ATTENDU que le comité de voirie recommande les travaux de fauchage et débroussaillage pour l'été 2017 ;

ATTENDU que les travaux consistent à faucher une largeur de 10 pieds plus l'extension de 5 pieds et tous les travaux connexes au fauchage des chemins ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil accepte l'offre de service présentée par Transporteurs Sherbrooke unifié inc. pour le fauchage des bords de chemins et le débroussaillage des chemins sur les deux côtés, au coût de 130 $/l'heure ;

QUE le conseil demande de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ en vigueur avant l'exécution des travaux ;

QUE le conseil tien responsable Transporteurs Sherbrooke unifié inc. des bris qui peuvent être causés lors du fauchage des bords de chemins sur le territoire de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

QUE le conseil demande de faucher les bords de chemins sur une largeur 10 pieds plus l'extension de 5 pieds de largeur ;

QUE le conseil autorise directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la location de la machinerie auprès de Transporteurs Sherbrooke unifié inc.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

Rien à signaler

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et culture

2017 04 062 **12.1 Adhésion 2017-2018 au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par Madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire, pour participer à l'assemblée annuelle le 25 mai 2017, au centre Julien Ducharme de Sherbrooke, le maire Bernard Marion et le conseiller Jacques Ménard comme représentants de la municipalité afin d'y exercer leur droit de parole et de vote ;

DE payer l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au coût de 70 $ pour l'année 2017-2018 ;

D'autoriser le directeur général à faire le paiement au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 063 **12.2 Charte de la bientraitance**

I ATTENDU QUE la maltraitance des personnes aînées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE les personnes qui œuvrent auprès des personnes aînées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bientraitance ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente charte propose aux personnes qui œuvrent auprès des personnes aînées ou les côtoient d'adhérer aux principes suivants pour inspirer leurs actions :

- Nous nous efforçons d'offrir un environnement exempt de maltraitance ;
- Nous accueillons les personnes aînées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité ;
- Nous communiquons avec les personnes aînées de façon respectueuse en adaptant notre message et en en vérifiant la compréhension ;
- Nous favorisons l'expression par les personnes aînées de leurs besoins et de leurs souhaits ;
- Nous les impliquons dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent ;
- Nous sommes à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques ;

- Nous soutenons les personnes aînées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'informations leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir ;
- Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance ;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 064 **12.3 Rémunération dans le projet Emploi été Canada-été 2017, piscine et S. A.E.**

Considérant que la municipalité avait confié par sa résolution 2016 11 197, le mandat au directeur général de préparer les documents de demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants, dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » ;

Considérant que la demande a été déposée par la municipalité le 5 décembre 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet déposé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De fixer à 14.50 $ l'heure la rémunération du sauveteur, à 14.25 $ l'heure pour le coordonnateur, et à 11.75 $ l'heure pour les moniteurs.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2017 04 065 **13.1 Adoption de la correspondance**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la correspondance pour le mois de mars 2017 est déposée et adoptée par les membres du conseil.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2017 04 066 **14.1 Ratifier les comptes payés du mois de mars 2017**

Considérant que le directeur général dépose la liste des salaires pour le mois de mars 2017 ;

Considérant que le directeur général dépose des comptes payés par chèque, par prélèvement et par dépôt direct durant le mois de mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de mars du chèque/dépôt 500685 au 500703 pour un montant de 9 947.17 $

De ratifier le paiement des comptes payés après le 6 mars 2017 au montant de 632.11 $:

- Payé par chèques le numéro 4029 un montant de 127.19 $ au 31 mars 2017
- Payé par prélèvement le numéro 13780 au 13782 pour un montant de 504.92 $ au 31 mars 2017
- Payé par dépôt direct aucun

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 04 067 **14.2 Adoption des comptes à payer**

Considérant que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 3 avril 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 50 022.77 $, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4030 au 4044 pour un montant de 13 974.20 $
- comptes à payer par prélèvement 13783 au 13787 pour un montant de 6 153.10 $
- comptes à payer par dépôt direct 226 au 238 pour un montant de 29 895.4 $

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 50 022.77 $ au 3 avril 2017.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 50 022.77 $ au 3 avril 2017.

INITIALES DU MAIRE

1639

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

14.3 Dépôt du rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 mars 2017

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement, d'investissement et l'état de fonctionnement au 31 mars 2017

2017 04 068 **14.4 Abonnement à Québec Municipal 2017**

CONSIDÉRANT que Québec Municipal offre un service d'information dans le domaine municipal ;

CONSIDÉRANT que nous employons déjà ce service depuis plusieurs années pour nous informer le domaine municipal ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour 2017 et le paiement de 142.28 $;

D'autoriser la direction générale à transmettre copie de la résolution à Québec Municipal.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2017 04 069 **16 Levée de la séance régulière**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit levée, il est 21 h 01

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

M. Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.		Réjean Fauteux Directeur général et secrétaire-trésorier